

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION du CONSEIL REGIONAL

N°AP 13 -12-112

Commission	Hors commission
Programme	Désignations (DGT)
Titre	<i>Commission d'appel d'offres principale - Election des représentants du conseil régional</i>

- - - - -

Réunion des 19 et 20 DÉCEMBRE 2013

- - - - -

Réuni le jeudi 19 décembre 2013, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Alain CIVILISE, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Arnaud FONTAINE, Marie-Dominique FRIGOUT, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique JOUIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Jean-Marc LEFRANC, Christian LEMARCHAND, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Dominique LEFRANCOIS, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Florence MAZIER), François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Jérôme VIRLOUVET (pouvoir à Clara OSADTCHY),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Vu les démissions de plusieurs membres de la même liste de la commission d'appel d'offres principale,

Vu l'article 22-I-1^{er} et III alinéa 4 du code des marchés publics,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE,

• au renouvellement intégral la Commission d'Appel d'Offres principale en procédant à l'élection, à bulletin secret, de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus en son sein par le Conseil Régional à la représentation proportionnelle au plus fort reste conformément à l'article 22-I-1^{er} et III du code des marchés publics.

Sont élus :

Titulaires

- Mme PIOLINE
- M. VIRLOUVET
- M. LOUVET
- M. BRUNEAU
- Mme GAUGAIN

Suppléants

- Mme FERET
- Mme TOMASETTO
- Mme LOWY
- M. DIGARD
- M. AUGIER

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 7 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131219-9491-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION

N°AP 13 -12-113

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Hors commission
Programme	Désignations (DGT)
Titre	<i>Jury de concours - Election des représentants du conseil régional</i>

- - - - -

Réunion des 19 et 20 DÉCEMBRE 2013

- - - - -

Réuni le jeudi 19 décembre 2013, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Alain CIVILISE, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Arnaud FONTAINE, Marie-Dominique FRIGOUT, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique JOUIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Jean-Marc LEFRANC, Christian LEMARCHAND, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Dominique LEFRANCOIS, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Florence MAZIER), François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Jérôme VIRLOUVET (pouvoir à Clara OSADTCHY),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Vu les démissions de plusieurs membres de la même liste du jury de concours de maîtrise d'œuvre,

Vu l'article 22-I-1^{er} et III alinéa 4 du code des marchés publics,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE,

• au renouvellement intégral du jury de concours de maîtrise d'œuvre en procédant à l'élection, à bulletin secret, de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus en son sein par le Conseil Régional à la représentation proportionnelle au plus fort reste conformément à l'article 22-I-1^{er} et III du code des marchés publics.

Sont élus :

Titulaires

- Mme PIOLINE
- M. VIRLOUVET
- M. LOUVET
- M. BRUNEAU
- Mme GAUGAIN

Suppléants

- Mme FERET
- Mme TOMASETTO
- Mme LOWY
- M. DIGARD
- M. AUGIER

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 7 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131219-8495-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION

N°AP 13 -12-114

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Rapports budgétaires (RB)
Titre	<i>BP 2014-Finances : PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF</i>

- - - - -

Réunion des 19 et 20 DÉCEMBRE 2013

- - - - -

Réuni le jeudi 19 décembre 2013, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique JOUIN, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean-Marc LEFRANC, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET), Alain CIVILISE (pouvoir à Dominique JOUIN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Florence MAZIER), François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Sylvie ERRARD (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Arnaud FONTAINE (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Dominique FRIGOUT (pouvoir à Hélène MIALON-BURGAT), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Christian LEMARCHAND (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 11 contre (),

- d'adopter les dépenses et les recettes du budget primitif 2014, par chapitre, pour un total de 950 442 859,62 € dont 750 982 532,16 € pour les opérations réelles et 199 460 327,46 € pour les opérations d'ordre, ainsi que les autorisations de programme et autorisations d'engagement correspondantes,
- d'adopter le montant du programme d'emprunts pour l'année 2014.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 décembre 2013
et de la réception en Préfecture le 23 décembre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131219-9248-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION

N°AP 13 -12-115

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Rapports budgétaires (RB)
Titre	<i>BP 2014-Finances : Les recettes du budget primitif 2014</i>

- - - - -

Réunion des 19 et 20 DÉCEMBRE 2013

- - - - -

Réuni le jeudi 19 décembre 2013, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique JOUIN, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean-Marc LEFRANC, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET), Alain CIVILISE (pouvoir à Dominique JOUIN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Florence MAZIER), François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Sylvie ERRARD (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Arnaud FONTAINE (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Dominique FRIGOUT (pouvoir à Hélène MIALON-BURGAT), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Christian LEMARCHAND (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Ludovic ASSIER),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 11 contre (),

- de reconduire pour 2014 :

- le tarif de la taxe sur les cartes grises à 35 €/CV,

- l'exonération à hauteur de 100 % de la taxe sur les cartes grises des véhicules fonctionnant au moyen de l'énergie électrique, du gaz naturel (GNV), du gaz de pétrole liquéfié (GPL) et du super éthanol E85,

- le tarif de la taxe sur les permis de conduire à 0 € ;

- de voter les recettes du budget primitif 2014 de la Région de la manière suivante :

- Fiscalité à taux local	74 500 000 €
- Fiscalité à taux national	103 964 946 €
- Compensations fiscales	80 118 611 €
- Dotations Etat	277 798 275 €
- Recettes conditionnées : dispositifs	26 031 801 €
- Recettes conditionnées : projets	17 225 740 €
- Avances et fonds d'investissement	10 444 405 €
- Produits du domaine	5 518 878 €
- Autres produits et provision TICPE Grenelle	26 176 249,70 €
- Emprunt d'équilibre	99 203 626,46 €
Total hors opérations financières	720 982 532,16 €
Opérations financières – mouvements neutres de la dette	30 000 000,00 €
TOTAL RECETTES RELLES BP 2014	750 982 532,16 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes, et notamment les conventions, utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

François RAVIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION

N°AP 13 -12-116

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Rapports budgétaires (RB)
Titre	<i>BP 2014-Finances : DETTE DE LA REGION</i>

- - - - -

Réunion des 19 et 20 DÉCEMBRE 2013

- - - - -

Réuni le jeudi 19 décembre 2013, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique JOUIN, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean-Marc LEFRANC, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET), Alain CIVILISE (pouvoir à Dominique JOUIN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Florence MAZIER), François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Sylvie ERRARD (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Arnaud FONTAINE (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Dominique FRIGOUT (pouvoir à Hélène MIALON-BURGAT), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Christian LEMARCHAND (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Ludovic ASSIER),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 11 contre (),

- d'inscrire un crédit de paiement d'un montant de 58 638 606 € en section d'investissement sur le chapitre 923 « Dettes et autres opérations financières » dont 30 000 000 € de montants prévisionnels au titre des remboursements anticipés des emprunts revolving ;
- d'inscrire un crédit de paiement d'ordre d'un montant de 40 000 000 € en section d'investissement sur le chapitre 925 « Opérations patrimoniales » au titre également des remboursements anticipés des emprunts revolving ;
- d'inscrire une recette d'ordre d'un montant de 40 000 000 € en section d'investissement sur le chapitre 925 « Opérations patrimoniales » ;
- d'inscrire un crédit de paiement d'un montant de 9 218 422 € en section de fonctionnement sur le chapitre 943 « Opérations financières » ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles pour la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 7 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131219-9254-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION

N°AP 13 -12-117

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Rapports budgétaires (RB)
Titre	<i>BP 2014 - Finances : Programmes divers de gestion</i>

- - - - -

Réunion des 19 et 20 DÉCEMBRE 2013

- - - - -

Réuni le jeudi 19 décembre 2013, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique JOUIN, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean-Marc LEFRANC, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET), Alain CIVILISE (pouvoir à Dominique JOUIN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Florence MAZIER), François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Sylvie ERRARD (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Arnaud FONTAINE (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Dominique FRIGOUT (pouvoir à Hélène MIALON-BURGAT), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Christian LEMARCHAND (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Ludovic ASSIER),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 11 contre (),

- de voter pour les dépenses imprévues :

- une autorisation de programme de 2 000 000 € sur le chapitre 950.
- une autorisation d'engagement de 2 000 000 € sur le chapitre 952.

Pour le programme P367 « Optimiser les moyens généraux et les relations publiques » :

- de voter au titre de ce programme une AE d'un montant de 434 840 € sur le chapitre 930, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
2014 : 434 840 €
- d'affecter sur cette AE un montant de 434 840 € au titre du programme P367 Optimiser les moyens généraux et les relations publiques, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière
- d'inscrire un crédit de paiement de 581 540 € sur le chapitre 930 Services Généraux,
- d'inscrire un crédit de paiement de 52 000 € sur le chapitre 944 Frais de fonctionnement des groupes d'élus,

Pour le programme P230 « Assurer la logistique de l'institution » :

- de voter au titre de ce programme une AE d'un montant de 1 380 465 € sur le chapitre 930, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
2014 : 575 665 €
2015 : 420 800 €
2016 : 347 000 €
2017 : 37 000 €
- d'affecter sur cette AE un montant de 1 380 465 € au titre du programme P230 Assurer la logistique de l'institution, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière
- d'inscrire un crédit de paiement de 575 815 € sur le chapitre 930 Services Généraux,
- de voter au titre de ce programme une AP d'un montant de 1 135 000 € sur le chapitre 900, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
2014 : 445 000 €
2015 : 210 000 €
2016 : 200 000 €
2017 : 160 000 €
2018 : 120 000 €
- d'affecter sur cette AP un montant de 1 135 000 € au titre du programme P230 Assurer la logistique de l'institution, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière
- d'inscrire un crédit de paiement de 445 000 € sur le chapitre 900 Services Généraux,

Pour le programme P004 « Mouvements financiers divers » :

➤ Mouvements réels :

- d'inscrire un crédit de paiement de 218 405,05 € sur le chapitre 930 Services Généraux,
- d'inscrire un crédit de paiement de 16 500 000 € sur le chapitre 945 « Dotations aux provisions »

➤ Mouvements d'ordre :

- d'inscrire sur le chapitre 926 Transferts entre sections :
 - un montant de 14 879 832 € en dépense,
 - un montant de 121 000 000 € en recette
- d'inscrire sur le chapitre 946 Transferts entre sections :
 - un montant de 121 000 000 € en dépense,
 - un montant de 14 879 832 € en recette
- d'inscrire sur le chapitre 925 Opérations patrimoniales :
 - un montant de 1 500 000 € en dépense,
 - un montant de 1 500 000 € en recette
- de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'affectation et/ou aux individualisations des crédits.
- d'autoriser le Président à signer tous les actes, et notamment les conventions, utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 7 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131219-8945-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION

N°AP 13 -12-118

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Rapports budgétaires (RB)
Titre	<i>BP 2014 - Direction des Affaires Juridiques</i>

- - - - -

Réunion des 19 et 20 DÉCEMBRE 2013

- - - - -

Réuni le jeudi 19 décembre 2013, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique JOUIN, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean-Marc LEFRANC, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET), Alain CIVILISE (pouvoir à Dominique JOUIN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Florence MAZIER), François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Sylvie ERRARD (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Arnaud FONTAINE (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Dominique FRIGOUT (pouvoir à Hélène MIALON-BURGAT), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Christian LEMARCHAND (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Ludovic ASSIER),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 11 contre (),

- de voter au titre du programme P200 Sécuriser les actions de la Région, une AE d'un montant de 5 679 668 € sur le chapitre 930, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établissant comme suit :

2014 : 1 047 068 €

2015 : 1 074 800 €

2016 : 1 138 500 €

2017 : 1 177 600 €

2018 : 1 241 700 €

- d'affecter sur cette AE une tranche de 5 604 668 € au titre de l'opération P200O001 Assurances, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière,
- d'affecter sur cette AE une tranche de 75 000 € au titre de l'opération P200O002 Fonctionnement courant de la DAJ, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière,
- d'inscrire un crédit de paiement de 1 179 468 € sur le chapitre 930 Services Généraux,
- de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'affectation des crédits,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes, et notamment les conventions, utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 7 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131219-6700-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION

N°AP 13 -12-119

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Rapports budgétaires (RB)
Titre	<i>BP 2014 - Direction des Systèmes d'Information</i>

- - - - -

Réunion des 19 et 20 DÉCEMBRE 2013

- - - - -

Réuni le jeudi 19 décembre 2013, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique JOUIN, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean-Marc LEFRANC, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET), Alain CIVILISE (pouvoir à Dominique JOUIN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Florence MAZIER), François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Sylvie ERRARD (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Arnaud FONTAINE (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Dominique FRIGOUT (pouvoir à Hélène MIALON-BURGAT), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Christian LEMARCHAND (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Ludovic ASSIER),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 11 contre (),

- de voter au titre du programme P180 - Piloter et optimiser les SI, une AP d'un montant de 1 427 000 €, sur le chapitre 900, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2014 : 984 000 €

2015 : 443 000 €

- de voter au titre du programme P180 - Piloter et optimiser les SI, une AE d'un montant de 1 412 000 € sur le chapitre 930, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2014 : 889 000 €

2015 : 382 000 €

2016 : 63 000 €

2017 : 78 000 €

- d'affecter sur cette AP une tranche de 1 427 000 € au titre du programme P180 - Piloter et optimiser les SI, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière ;

- d'affecter sur cette AE une tranche de 1 412 000 € au titre du programme P180 - Piloter et optimiser les SI, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière ;

- d'inscrire un crédit de paiement de 1 084 000 € sur le chapitre 900 Services Généraux ;

- d'inscrire un crédit de paiement de 16 000 € sur le chapitre 903 Culture, sports et loisirs ;

- d'inscrire un crédit de paiement de 1 355 000 € sur le chapitre 930 Services Généraux ;

- d'inscrire un crédit de paiement de 10 000 € sur le chapitre 933 Culture, sports et loisirs ;

- d'inscrire un crédit de paiement de 25 000 € sur le chapitre 944 Frais de fonctionnement des groupes d'élus ;

- de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'affectation des crédits ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes, et notamment les conventions, utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

François RAVIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION

N°AP 13 -12-120

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Gérer les ressources humaines (P250)
Titre	<i>BP 2014- DRH</i>

- - - - -

Réunion des 19 et 20 DÉCEMBRE 2013

- - - - -

Réuni le jeudi 19 décembre 2013, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique JOUIN, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean-Marc LEFRANC, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET), Alain CIVILISE (pouvoir à Dominique JOUIN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Florence MAZIER), François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Sylvie ERRARD (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Arnaud FONTAINE (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Dominique FRIGOUT (pouvoir à Hélène MIALON-BURGAT), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Christian LEMARCHAND (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Ludovic ASSIER),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 11 contre (),

- de procéder au recrutement et à l'affectation d'effectifs comme suit :

Effectif permanent :

Dans le cadre de la réorganisation des services, il convient au regard du tableau des effectifs d'affecter :

- à la DBR un agent du cadre d'emplois des ingénieurs (responsable de travaux de maintenance),
- à la DSI un agent du cadre d'emplois des ingénieurs et 2 agents du cadre d'emplois des techniciens (virtualisation des postes informatiques),
- à la direction générale 3 chargés de mission du cadre d'emplois des attachés (suivi des projets, suivi des satellites et coordination des achats),
- à la direction des finances un agent du cadre d'emplois des attachés (contrôle de gestion),
- à la DESRI un directeur du cadre d'emploi des attachés,
- à la culture un agent du cadre d'emplois des attachés (directeur adjoint),
- à la DARM un agent du cadre d'emplois des attachés (agriculture périurbaine),
- de créer un 4^{ème} poste de Directeur Général Adjoint qui sera en charge du pôle « économie ».

Réajustement des effectifs :

- de procéder aux transformations suivantes, pour ajuster les qualifications des emplois existants aux besoins de l'institution,

- . 2 rédacteurs en 2 rédacteurs principaux 2^{ème} classe,
- . 1 ingénieur en 1 ingénieur principal,
- . 2 techniciens principaux 2^{ème} classe en 2 techniciens principaux de 1^{ère} classe,
- . 4 adjoints techniques de 1^{ère} classe en 4 adjoints techniques de 2^{ème} classe,
- . 1 conservateur du patrimoine en 1 attaché de conservation du patrimoine,
- . 1 technicien en 1 attaché de conservation du patrimoine,
- . 30 agents de maîtrise en 30 adjoints technique principaux de 1^{ère} classe des établissements d'enseignement,
- . 100 adjoints technique de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement en 100 adjoints technique de 1^{ère} classe des établissements d'enseignement,
- . 25 adjoints technique de 1^{ère} classe des établissements d'enseignement en 25 adjoints technique principaux de 1^{ère} classe des établissements d'enseignement,
- . 5 adjoint administratif de 2^{ème} classe en 5 attachés,
- . 5 rédacteurs principaux 1^{ère} classe en 5 attachés,
- . 3 ingénieurs en 3 attachés,

Par ailleurs, lorsqu'un poste de catégorie A ne peut être pourvu par une candidature statutaire satisfaisante, ce poste puisse être pourvu par un cadre A contractuel recruté en application de l'article 3, alinéa 5 de la loi du 26 janvier 1984. Ces cadres seront rémunérés selon leur niveau de diplôme et leur expérience professionnelle par référence aux grilles correspondantes et pourront bénéficier du régime indemnitaire afférant ;

Collaborateurs des groupes d'élus :

- de renouveler jusqu'à la fin du mandat des élus, cinq contrats de collaborateurs de groupe d'Elus arrivent à échéance le 31 décembre 2013.

- d'inscrire en crédit de paiement pour un montant de :

- 29 913 623 € sur le chapitre 930 services généraux,

- 50 283 717 € sur le chapitre 932 enseignement,

- 522 230 € sur le chapitre 933 culture, sports et loisirs,

- 314 785 € sur le chapitre 944 frais de fonctionnement des groupes politiques.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes, et notamment les conventions, utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 7 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131219-8623-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION

N°AP 13 -12-121

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Rapports budgétaires (RB)
Titre	<i>BP 2014 - Direction des Bâtiments Régionaux</i>

- - - - -

Réunion des 19 et 20 DÉCEMBRE 2013

- - - - -

Réuni le jeudi 19 décembre 2013, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique JOUIN, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean-Marc LEFRANC, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET), Alain CIVILISE (pouvoir à Dominique JOUIN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Florence MAZIER), François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Sylvie ERRARD (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Arnaud FONTAINE (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Dominique FRIGOUT (pouvoir à Hélène MIALON-BURGAT), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Christian LEMARCHAND (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Ludovic ASSIER),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 11 contre (),

- de voter au titre du programme « P 101 – Etendre, restructurer et rénover le patrimoine des lycées », une autorisation de programme d'un montant de 15 730 746 € sur le chapitre 902, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établissant comme suit :
2014 : 1 180 000 €
2015 : 2 720 000 €
2016 : 5 300 000 €
2017 : 3 700 000 €
2018 : 2 830 746 €
- d'affecter sur cette autorisation de programme votée en 2014 :
 - ✓ un montant de 880 746 € au titre de l'opération « P101O011 – Restructuration de l'externat du lycée Gambier à Lisieux »,
 - ✓ un montant de 12 350 000 € au titre de l'opération « P101O098 – Construction d'un centre d'hébergement pour les athlètes de haut niveau et restructuration de l'internat du lycée Laplace à Caen »,
 - ✓ un montant de 500 000 € au titre de l'opération « P101O099 – Aménagement des locaux de l'ancienne filière plasturgie au lycée Guibray à Falaise » ;
- de voter au titre du programme « P 102 - Maintenir et entretenir le patrimoine des lycées », une autorisation de programme d'un montant de 10 450 000 € sur le chapitre 902, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établissant comme suit :
2014 : 1 850 000 €
2015 : 7 500 000 €
2016 : 1 100 000 €
- d'affecter sur cette autorisation de programme votée en 2014 :
 - ✓ un montant de 1 800 000 € au titre de l'opération « P102O019 – Travaux d'étanchéité et de chauffage au lycée Rabelais à Hérouville »,
 - ✓ un montant de 2 700 000 € au titre de l'opération « P102O077 – Restructuration du bâtiment B pour l'installation des filières restauration et service à la personne au lycée Cornu à Lisieux »,
 - ✓ un montant de 500 000 € au titre de l'opération « P102O086 – Réfection de la toiture du bâtiment G au lycée Liard à Falaise »,
 - ✓ un montant de 3 450 000 € au titre de l'opération « P102O086 – Programme de travaux pour améliorer la performance énergétique des bâtiments des lycées de Basse-Normandie »,
 - ✓ un montant de 100 000 € au titre de l'opération « P102O076 – Travaux urgents dans les lycées » ;
- de voter au titre du programme « P 102 - Maintenir et entretenir le patrimoine des lycées », une autorisation d'engagement d'un montant de 626 000 € sur le chapitre 932, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établissant comme suit :
2014 : 226 000 €
2015 : 400 000 €
- d'affecter sur cette autorisation de programme votée en 2014 :

- √ un montant de 100 000 € au titre de l'opération « P102O071 – Frais liés aux accompagnements de travaux »,
 - √ un montant de 526 000 € au titre de l'opération « P102O061 – Frais d'actes divers » ;
- de voter au titre du programme « P103 – Optimiser le patrimoine régional hors lycées », une autorisation de programme d'un montant de 2 330 000 € sur le chapitre 900, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établissant comme suit :
 - 2014 : 250 000 €
 - 2015 : 1 900 000 €
 - 2016 : 180 000 €
- d'affecter sur cette autorisation de programme votée en 2014 :
 - √ un montant de 1 500 000 € au titre de l'opération « P103O009 - Rénovation de la salle Guillaume »,
 - √ un montant de 830 000 € au titre de l'opération « P103O010 - Extension du bâtiment Effiscience à Colombelles » ;
- de voter au titre du programme « P231 – Entretenir et équiper les bâtiments régionaux », une autorisation de programme d'un montant de 1 868 000 € sur le chapitre 900, l'échéancier prévisionnel s'établissant comme suit :
 - 2014 : 934 000 €
 - 2015 : 934 000 €
- d'affecter sur cette autorisation de programme votée en 2014 :
 - √ un montant de 320 000 € au titre de l'opération « P231O002 - Autres sites »,
 - √ un montant de 848 000 € au titre de l'opération « P231O008 – Site Abbaye-aux-Dames »,
 - √ un montant de 600 000 € au titre de l'opération « P231O011 – Site Abbaye d'Ardenne »,
 - √ un montant de 100 000 € au titre de l'opération « P231O005 – Local équipe espaces verts » ;
- de voter au titre du programme « P231 – Entretenir et équiper les bâtiments régionaux », une autorisation d'engagement d'un montant de 4 295 822 € sur le chapitre 930, l'échéancier prévisionnel s'établissant comme suit :
 - 2014 : 2 167 911 €
 - 2015 : 2 127 911 €
- d'affecter sur cette autorisation d'engagement votée en 2014 :
 - √ un montant de 100 000 € au titre de l'opération « P231O001 - Antennes régionales »,
 - √ un montant de 1 317 000 € au titre de l'opération « P231O002 - Autres sites »,
 - √ un montant de 753 000 € au titre de l'opération « P231O003 - Bâtiment Avenue du 6 Juin »,
 - √ un montant de 677 000 € au titre de l'opération « P231O004 - Bâtiment Clos Herbert »,
 - √ un montant de 6 000 € au titre de l'opération « P231O005 - Local Equipe Espaces Verts »,
 - √ un montant de 40 000 € au titre de l'opération « P231O006 – Logements de fonction »,

- √ un montant de 1 402 822 € au titre de l'opération « P231O008 – Site Abbaye-aux-Dames »,
- d'inscrire un crédit de paiement de :
 - √ 61 808 080.70 € sur le chapitre 902 « Enseignement »,
 - √ 400 000 € sur le chapitre 932 « Enseignement »,
 - √ 5 384 000.15 € sur le chapitre 900 « Services généraux »,
 - √ 2 167 911 € sur le chapitre 930 « Services généraux »,
 - √ 25 000 € sur le chapitre 944 « Frais de fonctionnement des groupes d'élus » ;
- de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'affectation des crédits ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes, et notamment les conventions, utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 7 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131219-8348-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION

N°AP 13 -12-122

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Evaluer les politiques publiques (P080)
Titre	<i>BP 2014 - Evaluation des politiques régionales</i>

- - - - -

Réunion des 19 et 20 DÉCEMBRE 2013

- - - - -

Réuni le jeudi 19 décembre 2013, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique JOUIN, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean-Marc LEFRANC, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET), Alain CIVILISE (pouvoir à Dominique JOUIN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Florence MAZIER), François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Sylvie ERRARD (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Arnaud FONTAINE (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Dominique FRIGOUT (pouvoir à Hélène MIALON-BURGAT), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Christian LEMARCHAND (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Ludovic ASSIER),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 11 contre (),

- de voter au titre du programme « P080-Evaluer les politiques publiques », une AE d'un montant de 100 000 €, sur le chapitre 930, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit : 2013 : 100 000 € ;
- d'affecter sur cette AE une tranche de 100 000 € au titre de l'opération « P080O002 – Evaluation CEV », le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière ;
- d'inscrire un crédit de paiement de 100 000 € sur le chapitre 930-Services Généraux ;
- de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'affectation des crédits ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes, et notamment les conventions, utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 7 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131219-8870-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION

N°AP 13 -12-123

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Favoriser le rayonnement de la Basse-Normandie (P366)
Titre	<i>BP 2014 - Direction de la Communication</i>

- - - - -

Réunion des 19 et 20 DÉCEMBRE 2013

- - - - -

Réuni le jeudi 19 décembre 2013, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique JOUIN, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean-Marc LEFRANC, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET), Alain CIVILISE (pouvoir à Dominique JOUIN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Florence MAZIER), François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Sylvie ERRARD (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Arnaud FONTAINE (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Dominique FRIGOUT (pouvoir à Hélène MIALON-BURGAT), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Christian LEMARCHAND (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Ludovic ASSIER),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 11 contre (),

- de voter au titre du programme P003 « Promouvoir la Région Basse-Normandie » une AE d'un montant de 1 989 000 €, sur le chapitre 930, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
2014 : 1 786 000 €
2015 : 203 000 €
- d'affecter sur cette AE un montant de 1 989 000 € au titre du programme P003 « Promouvoir la Région Basse-Normandie », le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière ;
- de voter au titre du programme P366 « favoriser le rayonnement BN» une AE d'un montant de 276 000 €, sur le chapitre 930, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
2014 : 276 000 € ;
- d'inscrire un crédit de paiement de 2 825 000 € sur le chapitre 930 « Services généraux » ;
- de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'affectation des crédits ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes, et notamment les conventions, utiles à la mise en œuvre de cette décision ;

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 7 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131219-9144-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION

N°AP 13 -12-124

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Rapports budgétaires (RB)
Titre	<i>BP 2014 - Direction de l'Aménagement et du Développement Durables</i>

- - - - -

Réunion des 19 et 20 DÉCEMBRE 2013

- - - - -

Réuni le jeudi 19 décembre 2013, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique JOUIN, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean-Marc LEFRANC, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET), Alain CIVILISE (pouvoir à Dominique JOUIN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Florence MAZIER), François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Sylvie ERRARD (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Arnaud FONTAINE (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Dominique FRIGOUT (pouvoir à Hélène MIALON-BURGAT), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Christian LEMARCHAND (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Ludovic ASSIER),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 11 contre (),

- de voter au titre du programme « P020- Animer et développer les territoires », une AE d'un montant de 2 670 132 €, sur le chapitre 935, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
2014 : 2 034 720 €
2015 : 267 032 €
2016 : 250 000 €
2017 : 118 380 €
- de voter au titre du programme « P020- Animer et développer les territoires », une AP d'un montant de 38 500 000 €, sur le chapitre 905, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
2014 : 1 650 000 €
2015 : 3 700 000 €
2016 : 6 100 000 €
2017 : 6 050 000 €
2018 : 5 000 000 €
2019 : 16 000 000 €
- de voter au titre du programme « P021- Produire des études et des données SIG », une AE d'un montant de 200 000 €, sur le chapitre 935, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
2014 : 180 000 €
2015 : 20 000 €
- de voter au titre du programme « P021- Produire des études et des données SIG », une AP d'un montant de 100 000 €, sur le chapitre 905, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
2014 : 50 000 €
2015 : 50 000 €
- de voter au titre du programme « P022- Soutenir le grand projet de rétablissement du caractère maritime du Mont Saint Michel », une AE d'un montant de 700 000 €, sur le chapitre 937, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
2014 : 700 000 €
- de voter au titre du programme « P210- Favoriser l'accès au foncier, au logement et soutenir les politiques urbaines », une AE d'un montant de 740 000 €, sur le chapitre 935, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
2014 : 238 400 €
2015 : 330 000 €
2016 : 161 600 €
2017 : 10 000 €
- de voter au titre du programme « P210- Favoriser l'accès au foncier, au logement et soutenir les politiques urbaines », une AP d'un montant de 2 400 000 €, sur le chapitre 905, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
2014 : 300 000 €
2015 : 648 732 €
2016 : 601 268 €
2017 : 300 000 €
2018 : 550 000 €

- de voter au titre du programme « P310- Favoriser l'accès à la santé », une AE d'un montant de 180 000 €, sur le chapitre 934, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
2014 : 160 073 €
2015 : 19 927 €
- de voter au titre du programme « P310- Favoriser l'accès à la santé », une AP d'un montant de 856 256 €, sur le chapitre 904, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
2014 : 187 708 €
2015 : 250 000 €
2016 : 200 000 €
2017 : 200 000 €
2018 : 18 548 €
- de voter au titre du programme « P150- Développer les énergies renouvelables et les économies d'énergie », une AE d'un montant de 1 440 000 €, sur le chapitre 937, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
2014 : 465 000 €
2015 : 411 000 €
2016 : 326 000 €
2017 : 176 000 €
2018 : 62 000 €
- de voter au titre du programme « P150- Développer les énergies renouvelables et les économies d'énergie », une AP d'un montant de 10 100 000 €, sur le chapitre 907, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
2014 : 2 100 000 €
2015 : 4 100 000 €
2016 : 2 850 000 €
2017 : 850 000 €
2018 : 200 000 €
- de voter au titre du programme « P151- Préserver les ressources naturelles et les milieux », une AE d'un montant de 1 850 000 €, sur le chapitre 937, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
2014 : 1 096 438 €
2015 : 553 562 €
2016 : 200 000 €
- de voter au titre du programme « P151- Préserver les ressources naturelles et les milieux », une AP d'un montant de 1 250 000 €, sur le chapitre 907, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
2014 : 329 000 €
2015 : 601 000 €
2016 : 230 000 €
2017 : 90 000 €
- de voter au titre du programme « P152- Promouvoir le développement durable », une AE d'un montant de 550 000 €, sur le chapitre 937, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
2014 : 368 000 €
2015 : 77 500 €
2016 : 52 000 €
2017 : 47 500 €
2018 : 5 000 €

- de voter au titre du programme « P152- Promouvoir le développement durable », une AP d'un montant de 140 000 €, sur le chapitre 907, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
2014 : 70 000 €
2015 : 55 000 €
2016 : 15 000 €
- d'inscrire un crédit de paiement de 17 256 579.53 € sur le chapitre 905 - Aménagement des territoires ;
- d'inscrire un crédit de paiement de 4 065 820.19 € sur le chapitre 935 - Aménagement des territoires ;
- d'inscrire un crédit de paiement de 12 600 910.69 € sur le chapitre 907 - Environnement ;
- d'inscrire un crédit de paiement de 4 538 747.05 € sur le chapitre 937 - Environnement ;
- d'inscrire un crédit de paiement de 653 755.86 € sur le chapitre 904 – Santé et action sociale ;
- d'inscrire un crédit de paiement de 180 000 € sur le chapitre 934 – Santé et action sociale ;
- d'inscrire un crédit de paiement de 16 911.44 € sur le chapitre 939 – Action économique ;
- de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'affectation des crédits ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes, et notamment les conventions, utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 7 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131219-8444-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION

N°AP 13 -12-135

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Rapports budgétaires (RB)
Titre	<i>BP 2014 - Direction de la Prospective, des Métiers et de l'Apprentissage</i>

- - - - -

Réunion des 19 et 20 DÉCEMBRE 2013

- - - - -

Réuni le jeudi 19 décembre 2013, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique JOUIN, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean-Marc LEFRANC, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET), Alain CIVILISE (pouvoir à Dominique JOUIN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Florence MAZIER), François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Sylvie ERRARD (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Arnaud FONTAINE (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Dominique FRIGOUT (pouvoir à Hélène MIALON-BURGAT), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Christian LEMARCHAND (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Ludovic ASSIER),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 11 contre (),

- de voter au titre du programme P050 - Accompagner et équiper les apprentis, une autorisation d'engagement d'un montant de 3 770 000 €, sur le chapitre 931, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2014 : 3 248 918,48 €

2015 : 521 081,52 €

- de voter au titre du programme P051 - Accompagner le fonctionnement des CFA, une autorisation d'engagement d'un montant de 32 316 797 €, sur le chapitre 931, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2014 : 31 716 797 €

2015 : 600 000 €

- de voter au titre du programme P052 - Améliorer les équipements pédagogiques des CFA, une autorisation de programme d'un montant de 1 165 000 €, sur le chapitre 901, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2014 : 638 336,15 €

2015 : 200 000,00 €

2016 : 326 663,85 €

- de voter au titre du programme P053 - Coordonner le CPRDFP et promouvoir les métiers et la VAE, une autorisation d'engagement d'un montant de 2 551 000 €, sur le chapitre 931, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2014 : 1 980 553,29 €

2015 : 426 000,00 €

2016 : 128 196,71 €

2017 : 16 250,00 €

- de voter au titre du programme P054 - Participer aux investissements immobiliers dans les CFA, une autorisation de programme d'un montant de 7 700 000 €, sur le chapitre 901, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2014 : 835 000 €

2015 : 2 400 000 €

2016 : 3 407 026 €

2017 : 784 000 €

2018 : 273 974 €

- de voter au titre du programme P055 - Verser les indemnités compensatrices à la formation des apprentis, une autorisation d'engagement d'un montant de 17 000 000 €, sur le chapitre 931, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2014 : 17 000 000 €

- d'affecter sur cette autorisation d'engagement un montant de 17 000 000 € au titre de l'opération P055O001 – Indemnités aux employeurs d'apprentis, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière ;

- d'inscrire un crédit de paiement de 55 828 327 € sur le chapitre 931 - Formation professionnelle et apprentissage ;
- d'inscrire un crédit de paiement de 9 300 000 € sur le chapitre 901 - Formation professionnelle et apprentissage ;
- de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'affectation des crédits ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes, et notamment les conventions, utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 7 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131219-6818-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION

N°AP 13 -12-125

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Rapports budgétaires (RB)
Titre	<i>BP 2014 - Transports</i>

- - - - -

Réunion des 19 et 20 DÉCEMBRE 2013

- - - - -

Réuni le jeudi 19 décembre 2013, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique JOUIN, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean-Marc LEFRANC, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET), Alain CIVILISE (pouvoir à Dominique JOUIN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Florence MAZIER), François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Sylvie ERRARD (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Arnaud FONTAINE (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Dominique FRIGOUT (pouvoir à Hélène MIALON-BURGAT), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Christian LEMARCHAND (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Ludovic ASSIER),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 11 contre (),

- de voter au titre du programme P360 «Concrétiser le grand projet de Ligne Nouvelle Paris-Normandie», une AP d'un montant de 1 000 000 €, sur le chapitre 908, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2014 : 400 000 €

2015 : 600 000 €

- de voter au titre du programme P361 «Développer le transport ferroviaire régional de voyageurs», une AE d'un montant de 67 504 461 €, sur le chapitre 938, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2014 : 63 161 271 €

2015 : 1 435 210 €

2016 : 972 500 €

2017 : 995 675 €

2018 : 939 805 €

- d'affecter sur cette AE un montant de 10 000 € au titre de l'opération P361O004 «Communication pour la valorisation du TER», le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière ;

- d'affecter sur cette AE un montant de 61 024 467,72 € au titre de l'opération P361O005 «Convention TER CRBN/SNCF», le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière ;

- d'affecter sur cette AE un montant de 1 808 520 € au titre de l'opération P361O009 « Tarifications TER », le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière ;

- d'attribuer sur le chapitre 938 du budget de la Région, à la SNCF, les subventions suivantes:

. 600 000 € au titre du produit tarifaire Liber'ter,

. 700 000 € au titre du produit tarifaire Boos'ter,

. 430 000 € au titre du produit tarifaire Solidari'ter Formation,

. 20 000 € au titre du produit tarifaire Solidari'ter Emploi,

. 58 520 € au titre du produit tarifaire Passeport Solidari'ter,

. 61 024 467,72 € au titre de la contribution prévisionnelle TER 2014 prévue par la convention relative à l'organisation et au financement du service public de transport régional de voyageurs entre la Région Basse-Normandie et la SNCF.

Chaque acompte mensuel est constitué d'une part d'un montant identique à celui dû au titre du mois de décembre de l'année 2013 majoré de 3% et d'autre part d'un montant égal à 1/12ème des sommes prévues pour les modifications d'offre ayant fait l'objet d'un avenant pour l'année N+1 et ayant reçu le visa de la MCEFT, non encore incorporées dans le forfait de charges C1. Ainsi, chaque acompte s'élève à un montant de 5 054 535,43 € HT, soit 5 085 372,31 € TTC. Ces acomptes seront modifiés dès lors que le devis prévisionnel 2014 sera approuvé par voie d'avenant et que l'échéancier de paiement prévisionnel aura été validé par la Mission de Contrôle Economique et Financière des Transports.

- de voter au titre du programme P362 « Favoriser les modes de déplacements doux », une AE d'un montant de 100 000 €, sur le chapitre 938, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2014 : 100 000 €

- de voter au titre du programme P362 « Favoriser les modes de déplacements doux », une

AP d'un montant de 400 000 €, sur le chapitre 908, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
2014 : 400 000 €

- de voter au titre du programme P363 « Moderniser le matériel ferroviaire », une AP d'un montant de 5 583 012 €, sur le chapitre 908, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2014 : 608 012 €

2015 : 4 625 000 €

2016 : 3 50 000 €

- de voter au titre du programme P365 « Moderniser les infrastructures ferroviaires régionales et interrégionales », une AP d'un montant de 13 617 409 €, sur le chapitre 908, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2014 : 3 697 686 €

2015 : 7 152 700 €

2016 : 2 356 398 €

2017 : 410 625 €

- d'inscrire un crédit de paiement de 65 636 157 € sur le chapitre 938 « Transports » ;

- d'inscrire un crédit de paiement de 47 628 797,74 € sur le chapitre 908 « Transports » ;

- de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'affectation des crédits ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes, et notamment les conventions, utiles à la mise en œuvre de cette décision

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 7 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131219-8215-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION

N°AP 13 -12-126

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Soutenir les activités nautiques (P221)
Titre	<i>BP 2014 - Service Aéroport, Ports, Activités maritimes</i>

- - - - -

Réunion des 19 et 20 DÉCEMBRE 2013

- - - - -

Réuni le jeudi 19 décembre 2013, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique JOUIN, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean-Marc LEFRANC, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET), Alain CIVILISE (pouvoir à Dominique JOUIN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Florence MAZIER), François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Sylvie ERRARD (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Arnaud FONTAINE (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Dominique FRIGOUT (pouvoir à Hélène MIALON-BURGAT), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Christian LEMARCHAND (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Ludovic ASSIER),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 11 contre (),

- **de voter au titre du programme P260, Développer l'offre portuaire**, une autorisation de programme d'un montant de 3 727 000 € sur le chapitre 908, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établissant comme suit :
 - 2014 : 3 727 000 €
- d'affecter sur cette AP un montant de 3 727 000 € au titre de l'opération P260O002 « Ports Normands Associés », le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière ;
- d'attribuer sur le chapitre 908 du budget de la Région, une subvention d'un montant de 3 727 000 € au Syndicat Mixte Régional des Ports de Caen-Ouistreham et de Cherbourg – P.N.A. pour l'année 2014 ;
- **de voter au titre du programme P260, Développer l'offre portuaire**, une autorisation d'engagement d'un montant de 745 465 € sur le chapitre 938, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établissant comme suit :
 - 2014 : 745 465 €
- d'affecter sur cette AE un montant de 740 000 € au titre de l'opération P260O002 « Ports Normands Associés », le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière ;
- d'attribuer sur le chapitre 938 du budget de la Région, une subvention de 740 000 € au Syndicat Mixte Régional des Ports de Caen-Ouistreham et de Cherbourg - P.N.A. pour l'année 2014 ;
- **de voter au titre du programme P220, Développer les activités maritimes**, une autorisation de programme d'un montant de 200 000 € sur le chapitre 909, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établissant comme suit :
 - 2014 : 135 000 €
 - 2015 : 40 000 €
 - 2016 : 25 000 €
- d'affecter sur cette AP un montant de 87 500 € au titre de l'opération P220O004 « Sécurité maritime SNSM», le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière ;
- d'attribuer sur le chapitre 909 du budget de la Région, une subvention d'un montant de 87 500 € à la Société Nationale des Sauveteurs en Mer pour l'année 2014 ;
- **de voter au titre du programme P220, Développer les activités maritimes**, une autorisation d'engagement d'un montant de 655 500 € sur le chapitre 939, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établissant comme suit :
 - 2014 : 614 050 €
 - 2015 : 41 450 €
- **de voter au titre du programme P221, Soutenir les activités nautiques**, une autorisation de programme d'un montant de 575 000 € sur le chapitre 903, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établissant comme suit :
 - 2014 : 101 215 €
 - 2015 : 145 675 €
 - 2016 : 100 000 €
 - 2017 : 228 110 €
- **de voter au titre du programme P221, Soutenir les activités nautiques**, une autorisation d'engagement d'un montant de 465 000 € sur le chapitre 933, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établissant comme suit :
 - 2014 : 335 000 €

- 2015 : 75 000 €
- 2016 : 55 000 €
- **de voter au titre du programme P030, Développer l'offre aéroportuaire**, une autorisation de programme d'un montant de 451 250 € sur le chapitre 908, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établissant comme suit :
 - 2014 : 451 250 €
- d'affecter, sur cette AP un montant de 451 250 € au titre de l'opération P030O001 « Aéroport », le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière
- d'attribuer sur le chapitre 908 du budget de la Région, une subvention de 451 250 € au Syndicat Mixte de l'Aéroport de Deauville-Normandie pour l'année 2014 ;
- **de voter au titre du programme P030, Développer l'offre aéroportuaire**, une autorisation d'engagement d'un montant de 147 250 € sur le chapitre 938, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établissant comme suit :
 - 2014 : 147 250 €
- d'affecter, sur cette AE un montant de 147 250 € au titre de l'opération P030O001 « Aéroports » sur le chapitre 938 du Budget de la Région, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière ;
- d'attribuer sur le chapitre 938 du budget de la Région, une subvention de 147 250 € au Syndicat Mixte de l'Aéroport de Deauville-Normandie pour l'année 2014 ;
- d'inscrire un crédit de paiement de :
 - 4 215 750 € sur le chapitre 908 « transports »,
 - 369 999.97 € sur le chapitre 903 « culture, sports, loisirs »,
 - 192 695 € sur le chapitre 909 « action économique »,
 - 892 715 € sur le chapitre 938 « transports »,
 - 500 000 € sur le chapitre 933 « culture, sports, loisirs »,
 - 760 500 € sur le chapitre 939 « action économique » ;
- de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'affectation et/ou individualisations des crédits ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

François RAVIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION

N°AP 13 -12-127

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Rapports budgétaires (RB)
Titre	<i>BP 2014 - Direction du Développement Numérique du Territoire</i>

- - - - -

Réunion des 19 et 20 DÉCEMBRE 2013

- - - - -

Réuni le jeudi 19 décembre 2013, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique JOUIN, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean-Marc LEFRANC, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET), Alain CIVILISE (pouvoir à Dominique JOUIN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Florence MAZIER), François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Sylvie ERRARD (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Arnaud FONTAINE (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Dominique FRIGOUT (pouvoir à Hélène MIALON-BURGAT), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Christian LEMARCHAND (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Ludovic ASSIER),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 11 contre (),

- de voter, au titre du programme **P340** – Développer les usages numériques du citoyen et du professionnel, une autorisation d'engagement de 1 166 756.49 € sur le chapitre **935** du budget de la Région, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiements s'établissant comme suit :

2014 : 798 901.62 €
2015 : 118 184.21 €
2016 : 249 670.66 €

- de voter, au titre du programme **P340** – Développer les usages numériques du citoyen et du professionnel, une autorisation de programme de 418 598 € sur le chapitre **905** du budget de la Région, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiements s'établissant comme suit :

2014 : 408 598 €
2015 : 10 000 €

- de voter, au titre du programme **P341** – Intégrer le numérique dans l'éducation et la formation, une autorisation d'engagement de 266 971.50 € sur le chapitre **935** du budget de la Région, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiements s'établissant comme suit :

2014 : 191 971.50 €
2015 : 75 000 €

- de voter, au titre du programme **P342** – Réaliser un aménagement numérique du territoire de façon équilibrée, une autorisation d'engagement de 63 346 € sur le chapitre **935** du budget de la Région, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiements s'établissant comme suit :

2014 : 63 346 €

- de voter, au titre du programme **P342** – Réaliser un aménagement numérique du territoire de façon équilibrée, une autorisation de programme de 10 000 € sur le chapitre **905** du budget de la Région, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiements s'établissant comme suit :

2014 : 10 000 €

- d'inscrire les crédits de paiement comme suit :
 - 9 850 000 € sur le chapitre 905 « Aménagement des territoires »
 - 2 811 100 € sur le chapitre 935 « Aménagement des territoires »
- de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'affectation et/ou individualisations des crédits ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes, et notamment les conventions, utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 7 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131219-8316-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION

N°AP 13 -12-128

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Rapports budgétaires (RB)
Titre	<i>BP 2014 - DEES</i>

- - - - -

Réunion des 19 et 20 DÉCEMBRE 2013

- - - - -

Réuni le jeudi 19 décembre 2013, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique JOUIN, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean-Marc LEFRANC, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET), Alain CIVILISE (pouvoir à Dominique JOUIN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Florence MAZIER), François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Sylvie ERRARD (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Arnaud FONTAINE (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Dominique FRIGOUT (pouvoir à Hélène MIALON-BURGAT), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Christian LEMARCHAND (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Ludovic ASSIER),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 11 contre (),

- de voter au titre du programme P130-accompagner les familles et lycéens, une AE d'un montant de 2 813 800 €, sur le chapitre 932, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
2014 : 1 063 800 €
2015 : 350 000 €
2016 : 600 000 €
2017 : 600 000 €
2018 : 200 000 €
- de voter au titre du programme P131-assurer le fonctionnement des lycées, une AE d'un montant de 34 439 037 €, sur le chapitre 932, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
2014 : 34 339 037 €
2015 : 100 000 €
- d'affecter sur cette AE une tranche de 100 000 € au titre de l'opération P131O002- « aides lycées publics », le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière ;
- de voter au titre du programme P131-assurer le fonctionnement des lycées, une AP d'un montant de 7 850 000 €, sur le chapitre 902, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
2014 : 3 285 000 €
2015 : 1 860 000 €
2016 : 1 535 000 €
2017 : 1 035 000 €
2018 : 135 000 €
- d'affecter sur cette AP une tranche de 4 700 000 € au titre de l'opération P131O002- « aides lycées publics », le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière ;
- de voter au titre du programme P132-promouvoir une politique éducative, une AE d'un montant de 921 000 €, sur le chapitre 932, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
2014 : 904 500 €
2015 : 16 500 €
- de voter au titre du programme P140-accompagner les étudiants, une AE d'un montant de 450 000 €, sur le chapitre 932, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
2014 : 450 000 €
- de voter au titre du programme P141-contribuer au développement Enseignement Supérieur, une AE d'un montant de 540 000 €, sur le chapitre 932, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
2014 : 540 000 €
- de voter au titre du programme P142-développer projets d'investissement Enseignement Supérieur, une AP d'un montant de 851 000 €, sur le chapitre 902, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
2014 : 851 000 €

- de voter au titre du programme P170-accompagner les élèves et étudiants des formations sanitaires et sociales, une AE d'un montant de 5 046 000 €, sur le chapitre 931, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
2014 : 5 046 000 €
- d'affecter sur cette AE un montant de 3 368 000 € au titre de l'opération P170O002-versement bourses étudiants, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière ;
- de voter au titre du programme P171-contribuer au fonctionnement des formations sanitaires et sociales, une AE d'un montant de 19 974 346 €, sur le chapitre 931, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
2014 : 19 974 346 €
- d'inscrire un crédit de paiement d'un montant de 40 593 637 € sur le chapitre 932 ;
- d'inscrire un crédit de paiement d'un montant de 22 285 500 € sur le chapitre 902 ;
- d'inscrire un crédit de paiement d'un montant de 25 020 346 € sur le chapitre 931 ;
- de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'affectation des crédits ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes, et notamment les conventions, utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

François RAVIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION

N°AP 13 -12-129

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Rapports budgétaires (RB)
Titre	<i>BP 2014 - Direction Jeunesse, Sport et Vie Associative</i>

- - - - -

Réunion des 19 et 20 DÉCEMBRE 2013

- - - - -

Réuni le jeudi 19 décembre 2013, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique JOUIN, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean-Marc LEFRANC, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET), Alain CIVILISE (pouvoir à Dominique JOUIN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Florence MAZIER), François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Sylvie ERRARD (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Arnaud FONTAINE (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Dominique FRIGOUT (pouvoir à Hélène MIALON-BURGAT), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Christian LEMARCHAND (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Ludovic ASSIER),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 11 contre (),

- de voter au titre du programme P320 « Améliorer les équipements sportifs ou de loisirs », une AP d'un montant de 2 000 000 €, sur le chapitre 903, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2014 : 600 000 €

2015 : 700 000 €

2016 : 500 000 €

2017 : 200 000 €

- de voter au titre du programme P321 « Développer et structurer le sport en région », une AE d'un montant de 3 072 000 €, sur le chapitre 933, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2014 : 2 552 000 €

2015 : 250 000 €

2019 : 270 000 €

- d'affecter sur cette AE un montant de 183 000 € au titre de l'opération P321O002 « Aide au Centre Sportif de Normandie », le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2013 de la Région, une subvention de 183 000 € au Centre Sportif de Normandie ;

- de voter au titre du programme P323 « Soutenir la vie associative et le bénévolat », une AE d'un montant de 223 500 €, sur le chapitre 933, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2014 : 223 500 €

- de voter au titre du programme P324 « Réussir l'organisation des Jeux Equestres Mondiaux », une AE d'un montant de 940 000 €, sur le chapitre 933, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2014 : 940 000 €

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2013 de la Région, au titre de l'organisation des Jeux Equestres Mondiaux, une subvention de 5 481 665 € au GIP JEM Normandie 2014 ;

- d'inscrire un crédit de paiement de 1 446 715.59 € sur le chapitre 903, culture, sports et loisirs ;

- d'inscrire un crédit de paiement de 10 835 165 € sur le chapitre 933, culture, sports et loisirs ;

- de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'affectation des crédits ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes, et notamment les conventions, utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

François RAVIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION

N°AP 13 -12-130

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Rapports budgétaires (RB)
Titre	<i>BP 2014 - Direction de la Culture</i>

- - - - -

Réunion des 19 et 20 DÉCEMBRE 2013

- - - - -

Réuni le jeudi 19 décembre 2013, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique JOUIN, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean-Marc LEFRANC, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET), Alain CIVILISE (pouvoir à Dominique JOUIN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Florence MAZIER), François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Sylvie ERRARD (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Arnaud FONTAINE (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Dominique FRIGOUT (pouvoir à Hélène MIALON-BURGAT), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Christian LEMARCHAND (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Ludovic ASSIER),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 11 contre (),

- de voter au titre du programme P091 « Faciliter l'accès à la culture pour tous », une AE d'un montant de 711 484 €, sur le chapitre 933, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2014 : 568 984 €

2015 : 112 500 €

2016 : 30 000 €

- de voter au titre du programme P090 « Développer des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture », une AE d'un montant de 6 149 860 €, sur le chapitre 933, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2014 : 5 954 520 €

2015 : 195 340 €

- de voter au titre du programme P090 « Développer des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture », une AP d'un montant de 560 000 €, sur le chapitre 903, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2014 : 60 000 €

2016 : 500 000 €

- de voter au titre du programme P093 « Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles », une AE d'un montant de 5 961 674 €, sur le chapitre 933, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2014 : 5 867 439 €

2015 : 94 235 €

- de voter au titre du programme P093 « Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles », une AP d'un montant de 2 440 000 €, sur le chapitre 903, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2014 : 940 000 €

2015 : 1 080 000 €

2016 : 360 000 €

2017 : 60 000 €

- de voter au titre du programme P092 « Favoriser l'animation et le développement culturel des territoires », une AE d'un montant de 1 272 950 €, sur le chapitre 933, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2014 : 1 272 950 €

- d'inscrire un crédit de paiement de 14 486 368 € sur le chapitre 933 « Culture, sports et loisirs » ;

- d'inscrire un crédit de paiement de 11 110 321.80 € sur le chapitre 903 « Culture, sports et loisirs » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

François RAVIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION

N°AP 13 -12-131

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Etudier et valoriser le patrimoine culturel régional (P110)
Titre	<i>BP 2014 - Direction de l'Inventaire Général du Patrimoine Culturel</i>

- - - - -

Réunion des 19 et 20 DÉCEMBRE 2013

- - - - -

Réuni le jeudi 19 décembre 2013, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique JOUIN, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean-Marc LEFRANC, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET), Alain CIVILISE (pouvoir à Dominique JOUIN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Florence MAZIER), François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Sylvie ERRARD (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Arnaud FONTAINE (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Dominique FRIGOUT (pouvoir à Hélène MIALON-BURGAT), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Christian LEMARCHAND (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Ludovic ASSIER),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 11 contre (),

- de voter au titre du programme P110 « Etudier et valoriser le patrimoine culturel » une autorisation d'engagement de 1 094 823 €, sur le chapitre 933, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
2014 : 1 090 448 €
2015 : 4 375 €
- d'affecter sur cette autorisation d'engagement une tranche de 90 197 € au titre de l'opération P110O001 « valoriser le patrimoine culturel : études et moyens », le Conseil régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière ;
- d'affecter sur cette autorisation d'engagement une tranche de 250 000 € au titre de l'opération P110O002 « valoriser le patrimoine culturel : interventions », le Conseil régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière ;
- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget de la Région, une subvention de 250 000 € au bénéfice du CRÉCET ;
- de voter au titre du programme P110 « Etudier et valoriser le patrimoine culturel » une autorisation de programme de 245 000 €, sur le chapitre 903, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
2014 : 235 000 €
2015 : 10 000 €
- d'affecter sur cette autorisation de programme une tranche de 15 000 € au titre de l'opération P110O001 : « valoriser le patrimoine culturel : études et moyens », le Conseil régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière ;
- d'inscrire un crédit de paiement de 590 000 € sur le chapitre 903 « Culture, sports et loisirs » ;
- d'inscrire un crédit de paiement de 1 094 177,20 € sur le chapitre 933 « Culture, sports et loisirs » ;
- de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission permanente pour procéder à l'affectation des crédits ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes, et notamment les conventions, utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

François RAVIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION

N°AP 13 -12-132

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Rapports budgétaires (RB)
Titre	<i>BP 2014 - Direction des Affaires Européennes et des Relations Internationales</i>

- - - - -

Réunion des 19 et 20 DÉCEMBRE 2013

- - - - -

Réuni le jeudi 19 décembre 2013, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique JOUIN, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean-Marc LEFRANC, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET), Alain CIVILISE (pouvoir à Dominique JOUIN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Florence MAZIER), François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Sylvie ERRARD (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Arnaud FONTAINE (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Dominique FRIGOUT (pouvoir à Hélène MIALON-BURGAT), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Christian LEMARCHAND (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Ludovic ASSIER),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 11 contre (),

- de voter au titre du programme P330 - Développer les partenariats bilatéraux et multilatéraux, une AE d'un montant de 2 049 509 € sur le chapitre 930, l'échéancier des CP s'établissant comme suit :

- 2014 : 1 651 815 €
- 2015 : 337 694 €
- 2016 : 30 000 €
- 2017 : 30 000 €

- de voter au titre du programme P330 - Développer les partenariats bilatéraux et multilatéraux, une AP d'un montant de 1 000 € sur le chapitre 900, l'échéancier des CP s'établissant comme suit :

- 2014 : 1 000 €

- de voter au titre du programme P331 - Développer les réseaux et utiliser au mieux les fonds de coopération, une AE d'un montant de 255 056 € sur le chapitre 930, l'échéancier des CP s'établissant comme suit :

- 2014 : 241 256 €
- 2015 : 13 800 €

- de voter au titre du programme P332 - Faciliter la Mobilité à l'International, une AE d'un montant de 224 025 € sur le chapitre 930, l'échéancier des CP s'établissant comme suit :

- 2014 : 178 121 €
- 2015 : 45 904 €

- de voter au titre du programme P333 - Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens, une AE d'un montant de 2 480 340 € sur le chapitre 930, l'échéancier des CP s'établissant comme suit :

- 2014 : 992 261 €
- 2015 : 1 100 000 €
- 2016 : 388 079 €

- d'affecter sur cette AE un montant de 100 000 € au titre de l'opération P333O002 Communication FEDER, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière ;

- de voter au titre du programme P333 - Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens, une AP d'un montant de 1 610 904 € sur le chapitre 900, l'échéancier des CP s'établissant comme suit :

- 2014 : 1 124 265 €
- 2015 : 486 639 €

- d'inscrire un crédit de paiement de 11 792 056.36 € sur le chapitre 900 « Services Généraux » ;

- d'inscrire un crédit de paiement de 7 260 530.49 € sur le chapitre 930 « Services Généraux » ;

- de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'affectation des crédits ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes, et notamment les conventions, utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 7 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131219-6826-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION

N°AP 13 -12-133

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Rapports budgétaires (RB)
Titre	<i>BP 2014 - Direction de l'Agriculture et des Ressources Marines Agriculture</i>

- - - - -

Réunion des 19 et 20 DÉCEMBRE 2013

- - - - -

Réuni le jeudi 19 décembre 2013, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique JOUIN, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean-Marc LEFRANC, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET), Alain CIVILISE (pouvoir à Dominique JOUIN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Florence MAZIER), François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Sylvie ERRARD (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Arnaud FONTAINE (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Dominique FRIGOUT (pouvoir à Hélène MIALON-BURGAT), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Christian LEMARCHAND (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Ludovic ASSIER),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 11 contre

- de voter :

- au titre du programme « P040 - Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables », une AE d'un montant de 4 707 000 €, sur le chapitre 939, l'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement s'établissant comme suit :

2014 : 1 960 200 €

2015 : 2 373 500 €

2016 : 373 300 €

- au titre du programme « P040 - soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables », une AP d'un montant de 6 088 000 €, sur le chapitre 909, l'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement s'établissant comme suit :

2014 : 1 217 600 €

2015 : 2 435 200 €

2016 : 2 435 200 €

- d'inscrire un crédit de paiement de :

- 4 784 382.71 € sur le chapitre 939,

- 6 323 329.74 € sur le chapitre 909 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes, et notamment les conventions, utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 7 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131219-8383-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION

N°AP 13 -12-134

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Rapports budgétaires (RB)
Titre	<i>BP 2014 - Direction de l'Agriculture et des Ressources Marines Pêche et Cultures Marines</i>

- - - - -

Réunion des 19 et 20 DÉCEMBRE 2013

- - - - -

Réuni le jeudi 19 décembre 2013, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique JOUIN, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean-Marc LEFRANC, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET), Alain CIVILISE (pouvoir à Dominique JOUIN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Florence MAZIER), François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Sylvie ERRARD (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Arnaud FONTAINE (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Dominique FRIGOUT (pouvoir à Hélène MIALON-BURGAT), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Christian LEMARCHAND (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Ludovic ASSIER),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 11 contre (),

- de voter :

- au titre du programme P240 « soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables », une AE d'un montant de 1 052 972 €, sur le chapitre 939, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établissant comme suit :

2014 : 425 486 €

2015 : 526 486 €

2016 : 101 000 €

- au titre du programme P240 « soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables », une AP d'un montant de 1 200 000 €, sur le chapitre 909, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établissant comme suit :

2014 : 239 987 €

2015 : 480 000 €

2016 : 480 013 €

- d'inscrire un crédit de paiement de :

- 976 014.11 € sur le chapitre 939,
 - 1 146 365.97 € sur le chapitre 909 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes, et notamment les conventions, utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 7 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131219-8380-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION

N°AP 13 -12-136

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Rapports budgétaires (RB)
Titre	<i>BP 2014 Direction de l'Emploi et de la Formation Professionnelle</i>

- - - - -

Réunion des 19 et 20 DÉCEMBRE 2013

- - - - -

Réuni le jeudi 19 décembre 2013, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique JOUIN, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean-Marc LEFRANC, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET), Alain CIVILISE (pouvoir à Dominique JOUIN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Florence MAZIER), François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Sylvie ERRARD (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Arnaud FONTAINE (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Dominique FRIGOUT (pouvoir à Hélène MIALON-BURGAT), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Christian LEMARCHAND (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Ludovic ASSIER),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 11 contre (),

- de voter pour P160 Développer les compétences et accompagner les transitions professionnelles une autorisation d'engagement de 2 598 000 € sur le chapitre 931, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établissant comme suit :

2014 :	1 606 105 €
2015 :	758 595 €
2016 :	233 300 €

- de voter pour P161 Favoriser l'aide à l'emploi dans le milieu associatif une autorisation d'engagement de 1 006 950 € sur le chapitre 939, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établissant comme suit :

2014 :	110 000 €
2015 :	309 000 €
2016 :	294 000 €
2017 :	293 950 €

- de voter pour P162 Former pour qualifier / diplômer les demandeurs d'emploi une autorisation d'engagement de 79 002 796 € sur le chapitre 931, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établissant comme suit :

2014 :	12 966 009.27 €
2015 :	23 785 700.73 €
2016 :	22 807 289 €
2017 :	14 678 373 €
2018 :	4 765 424 €

- de voter pour P163 Garantir les conditions de formation une autorisation d'engagement de 2 593 000 € sur le chapitre 931, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établissant comme suit :

2014 :	2 437 634 €
2015 :	155 366 €

- de voter pour P164 Orienter et garantir un socle de compétences générales une autorisation d'engagement de 7 390 000 € sur le chapitre 931, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établissant comme suit :

2014 :	5 263 580 €
2015 :	2 126 420 €

- de voter pour P165 Sécuriser les parcours une autorisation d'engagement de 1 710 000 € sur le chapitre 931, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établissant comme suit :

2014 :	1 368 000 €
2015 :	342 000 €

- d'inscrire un crédit de paiement de 61 828 954.30 € sur le chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage » ;

- d'inscrire un crédit de paiement de 103.11 € sur le chapitre 909 « Action économique » ;

- d'inscrire un crédit de paiement de 712 246 € sur le chapitre 939 « Action économique » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes, et notamment les conventions, utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 7 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131219-8425-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION

N°AP 13 -12-137

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Rapports budgétaires (RB)
Titre	<i>BP 2014 - DIRET - développement économique</i>

- - - - -

Réunion des 19 et 20 DÉCEMBRE 2013

- - - - -

Réuni le jeudi 19 décembre 2013, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique JOUIN, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean-Marc LEFRANC, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET), Alain CIVILISE (pouvoir à Dominique JOUIN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Florence MAZIER), François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Sylvie ERRARD (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Arnaud FONTAINE (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Dominique FRIGOUT (pouvoir à Hélène MIALON-BURGAT), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Christian LEMARCHAND (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Ludovic ASSIER),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 11 contre (),

- de voter au titre du programme P300 « Accompagner les projets des entreprises », une AP d'un montant de 10 200 000 €, sur le chapitre 909, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2014 : 9 700 000 €

2016 : 500 000 €

- de voter au titre du programme P301 « Accompagner les stratégies de développement économique du territoire », une AP d'un montant de 1 195 000 €, sur le chapitre 909, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2014 : 675 000 €

2015 : 215 000 €

2016 : 305 000 €

- de voter au titre du programme P302 « Développer l'économie sociale et solidaire », une AP d'un montant de 375 000 €, sur le chapitre 909, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2014 : 258 313 €

2015 : 116 687 €

- de voter au titre du programme P303 « Renforcer la structure financière des entreprises », une AP d'un montant de 2 000 000 €, sur le chapitre 909, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2014 : 2 000 000 €

- de voter pour au titre du programme P300 « Accompagner les projets des entreprises », une AE d'un montant de 1 265 000 €, sur le chapitre 939, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2014 : 740 000 €

2015 : 365 000 €

2016 : 160 000 €

- de voter au titre du programme P301 « Accompagner les stratégies de développement économique du territoire », une AE d'un montant de 2 227 496 €, sur le chapitre 939, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2014 : 1 321 496 €

2015 : 802 000 €

2016 : 104 000 €

- d'affecter sur cette AE les montants suivants :

. 80 000 € au titre de l'opération P301O001 « Attractivité et promotion économique »,

. 2 000 € au titre de l'opération P301O007 « Management par la qualité et le développement durable »,

. 10 000 € au titre de l'opération P301O008 « Partenariat/actions »,

. 10 000 € au titre de l'opération P301O009 « Plan d'actions création/reprise/transmission d'entreprises »,

. 10 000 € au titre de l'opération P301O010 « Redynamisation économique des territoires »,

. 10 000 € au titre de l'opération P301O013 « Intelligence économique »,

le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière ;

- de voter au titre du programme P302 « Développer l'économie sociale et solidaire », une AE d'un montant de 950 000 €, sur le chapitre 939, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2014 : 652 505 €

2015 : 297 495 €

- de voter au titre du programme P303 « Renforcer la structure financière des entreprises », une AE d'un montant de 80 000 €, sur le chapitre 939, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
2014 : 80 000 €

- d'affecter sur cette AE le montant suivant :

. 80 000 € au titre de l'opération P303O009 « Frais connexes aux fonds d'ingénierie financière », le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière ;

- d'inscrire un crédit de paiement de 17 434 062 € sur le chapitre 909 « Action économique » ;

- d'inscrire un crédit de paiement de 4 522 858 € sur le chapitre 939 « Action économique » ;

- de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'affectation des crédits ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes, et notamment les conventions, utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 7 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131219-8919-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION

N°AP 13 -12-138

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Rapports budgétaires (RB)
Titre	<i>BP 2014 - DIRET - Recherche et Innovation</i>

- - - - -

Réunion des 19 et 20 DÉCEMBRE 2013

- - - - -

Réuni le jeudi 19 décembre 2013, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique JOUIN, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean-Marc LEFRANC, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET), Alain CIVILISE (pouvoir à Dominique JOUIN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Florence MAZIER), François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Sylvie ERRARD (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Arnaud FONTAINE (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Dominique FRIGOUT (pouvoir à Hélène MIALON-BURGAT), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Christian LEMARCHAND (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Ludovic ASSIER),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 11 contre (),

- de voter au titre du programme P280 « Soutenir la recherche publique », une AP d'un montant de 1 120 000 €, sur le chapitre 909, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établissant comme suit :

2014 : 360 000 €

2015 : 710 000 €

2016 : 50 000 €

- de voter au titre du programme P281 « Valoriser la recherche et l'innovation dans les entreprises », une AP d'un montant de 185 000 €, sur le chapitre 909, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établissant comme suit :

2014 : 75 000 €

2015 : 75 000 €

2016 : 35 000 €

- de voter au titre du programme P280 « Soutenir la recherche publique », une AE d'un montant de 4 243 824 €, sur le chapitre 939, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établissant comme suit :

2014 : 1 269 807 €

2015 : 1 252 366 €

2016 : 1 205 344 €

2017 : 391 307 €

2018 : 125 000 €

- d'affecter sur cette AE les montants suivants :

. 25 000 € au titre de l'opération P280O027 « Soutien aux projets de recherche émergents » pour les expertises, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière

- de voter au titre du programme P281 « Valoriser la recherche et l'innovation dans les entreprises », une AE d'un montant de 6 111 000 €, sur le chapitre 939, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établissant comme suit :

2014 : 3 417 500 €

2015 : 1 473 500 €

2016 : 1 000 000 €

2017 : 220 000 €

- d'affecter sur cette AE les montants suivants :

. 1 826 000 € au titre de l'opération P281O010 « MIRIADE Fonctionnement de l'EPL »,

. 200 000 € au titre de l'opération P281O001 « MIRIADE Impulsion Conseil et RDT »,

le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget de la Région, les aides suivantes :

. 1 826 000 € à la MIRIADE, au titre du fonctionnement de l'EPL pour l'année 2014,

. 200 000 € à la MIRIADE pour les subventions Impulsion-Conseil qui seront attribuées sur l'exercice 2014

- de voter au titre du programme P282 « Soutenir les grands projets de recherche », une AE d'un montant de 400 000 €, sur le chapitre 939, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établissant comme suit :

2014 : 280 000 €

2015 : 120 000 €

- d'inscrire un crédit de paiement de 10 502 051 € sur le chapitre 939 Action économique ;

- d'inscrire un crédit de paiement de 8 015 577 € sur le chapitre 909 Action économique ;

- de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'affectation des crédits ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes, et notamment les conventions, utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 7 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131219-8917-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION

N°AP 13 -12-139

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Rapports budgétaires (RB)
Titre	<i>BP 2014 - DIRET - Tourisme</i>

- - - - -

Réunion des 19 et 20 DÉCEMBRE 2013

- - - - -

Réuni le jeudi 19 décembre 2013, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique JOUIN, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean-Marc LEFRANC, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET), Alain CIVILISE (pouvoir à Dominique JOUIN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Florence MAZIER), François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Sylvie ERRARD (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Arnaud FONTAINE (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Dominique FRIGOUT (pouvoir à Hélène MIALON-BURGAT), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Christian LEMARCHAND (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Ludovic ASSIER),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 11 contre (),

- de voter au titre du programme P350 « Accompagner le développement et la professionnalisation des acteurs touristiques », une AP d'un montant de 2 996 367 €, sur le chapitre 909, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2014 : 1 849 408 €

2015 : 750 000 €

2016 : 321 959 €

2017 : 75 000 €

- de voter au titre du programme P350 « Accompagner le développement et la professionnalisation des acteurs touristiques », une AE d'un montant de 2 533 154 €, sur le chapitre 939, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2014 : 2 003 154 €

2015 : 530 000 €

- d'affecter sur cette AE un montant de 10 000 € au titre l'opération P350O011 « Soutien au développement des filières », le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière ;

- d'affecter sur cette AE un montant de 660 000 € au titre l'opération P350O006 « 70^{ème} Anniversaire du débarquement et de la bataille de Normandie », le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière ;

- d'autoriser le Président à prendre en charge dans le cadre du 70^{ème} anniversaire du Débarquement et de la Bataille de Normandie :

- les frais afférents à l'opération « 70 voix de la Liberté » (organisation des rencontres en région et à l'international, construction et implantation de 3 arbres de la Liberté, outils pédagogiques, cérémonie de clôture du 3 juin 2014 au Zénith, actions de communications liées au projet),
- les dépenses relatives à la mise en place des outils de communication et les frais de réception ;

- de voter au titre du programme P351 « Promouvoir la destination Normandie », une AE d'un montant de 2 280 000 €, sur le chapitre 939, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2014 : 2 166 000 €

2015 : 114 000 €

- d'affecter sur cette AE un montant de 2 280 000 € au titre l'opération P351O001 « Comité Régional du Tourisme de Normandie », le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 « Action Economique » une subvention d'un montant de 2 280 000 € au Comité Régional du Tourisme de Normandie pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2014 ;

- d'inscrire un crédit de paiement de 2 516 606,26 € sur le chapitre 909 « Action Economique » ;

- d'inscrire un crédit de paiement de 4 757 796,87 € sur le chapitre 939 « Action Economique » ;

- de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'affectation et/ou aux individualisations des crédits ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes, et notamment les conventions, utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 7 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131219-8918-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION

N°AP 13 -12-140

du CONSEIL REGIONAL

Commissions	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche Personnel, finances et administration générale Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Produire, mutualiser et partager les études, les données et les informations géographiques (P021)
Titre	<i>Adoption du Plan stratégique régional Normandie 2025 (PSR)</i>

- - - - -

Réunion des 19 et 20 DÉCEMBRE 2013

- - - - -

Réuni le jeudi 19 décembre 2013, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Corinne FERET, Arnaud FONTAINE, Sophie GAUGAIN, Dominique JOUIN, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Marc LEFRANC, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET), Alain CIVILISE (pouvoir à Dominique JOUIN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Florence MAZIER), François DIGARD (pouvoir à Joël BRUNEAU), Sylvie ERRARD (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Marie-Dominique FRIGOUT (pouvoir à Hélène MIALON-BURGAT), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Christian LEMARCHAND (pouvoir à Ludovic ASSIER), Marine LEMASSON (pouvoir à Pascale CAUCHY), Clara OSADTCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Ludovic ASSIER),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 11 contre (),

- d'adopter le Plan stratégique régional Normandie 2025 (PSR), joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à :
 - mettre en œuvre le Plan stratégique régional Normandie 2025 (PSR) ;
 - signer tous les actes et documents utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION

N°AP 13 -12-141

du CONSEIL REGIONAL

Commissions	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche Personnel, finances et administration générale Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Produire, mutualiser et partager les études, les données et les informations géographiques (P021)
Titre	<i>Principe d'ouverture des données publiques de l'administration régionale</i>

- - - - -

Réunion des 19 et 20 DÉCEMBRE 2013

- - - - -

Réuni le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Alain CIVILISE, Sylvie DELAUNAY, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Arnaud FONTAINE, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique JOUIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Christian LEMARCHAND, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Jean-Marc LEFRANC, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Christian LEMARCHAND), Marie-Dominique FRIGOUT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPART (pouvoir à Ludovic ASSIER), Mickaël MARIE (pouvoir à Clara OSADTCHY),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Considérant que :

- l'accès et la réutilisation des données publiques sont réglementées par la loi du 17 juillet 1978, modifiée plusieurs fois pour être adaptée aux évolutions de la société et des technologies ;
- la directive européenne du Parlement européen et du Conseil du 17 novembre 2003 concernant la réutilisation des informations du secteur public a été transposée au droit français par l'ordonnance du 6 juin 2005, relative à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques, que le décret du 30 décembre 2005 met en application ;
- la libération des données publiques est un mouvement de fond qui impacte à la fois le pilotage de l'action publique, le fonctionnement de la démocratie locale et le développement de services innovants ;
- l'ouverture de ses données à caractère public permettrait à la Région de valoriser la palette d'actions, d'outils et de services déjà dédiés à la diffusion de la connaissance et de l'information territoriale, et par la même les inscrire dans cette nouvelle perspective de modernisation de l'administration, de transparence de la vie publique et de valeur ajoutée pour les entreprises ;
- la libération des données publiques en Basse-Normandie pourrait notamment se traduire par le déploiement d'un portail internet, dédié et mutualisé, permettant le catalogage et le téléchargement des jeux de données de même qu'un dispositif de médiation des informations publiées ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'engager la Région dans une démarche d'ouverture de ses données à caractère public, qui s'appuierait sur ses outils et services en ligne existants ;
- de favoriser la libération des données publiques en Basse-Normandie, notamment à travers le déploiement d'un portail internet régional dédié ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et documents utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION

N°AP 13 -12-142

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer les énergies renouvelables et favoriser les économies d'énergie (P150)
Titre	<i>Nouveau dispositif Chèque éco-énergie Basse-Normandie</i>

- - - - -

Réunion des 19 et 20 DÉCEMBRE 2013

- - - - -

Réuni le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Alain CIVILISE, Sylvie DELAUNAY, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Arnaud FONTAINE, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique JOUIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Christian LEMARCHAND, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Jean-Marc LEFRANC, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Christian LEMARCHAND), Marie-Dominique FRIGOUT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPART (pouvoir à Ludovic ASSIER), Mickaël MARIE (pouvoir à Clara OSADTCHY),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'adopter le règlement du nouveau dispositif « Chèque éco-énergie Basse-Normandie » (annexe 1), applicable à compter du 1er avril 2014 ;

- de valider l'accord-cadre de partenariat avec l'Etat, l'ANAH, l'ADEME et le Plan Bâtiment durable relatif à la mise en œuvre coordonnée du Plan Bâtiment Durable et du PREH en Basse-Normandie (annexe 2) ;

- d'autoriser le Président à engager dès à présent un travail collaboratif avec nos partenaires régionaux (agences de l'Etat, Caisse des dépôts et consignations, réseaux bancaires, collectivités) en vue de préfigurer, d'ici 2016, une organisation régionale permettant de répondre à l'enjeu de massification des rénovations énergétiques des logements en Basse-Normandie ;

- d'affecter sur l'AE P150 « Développer les énergies renouvelables et les économies d'énergie » de 1 440 000 € votée au BP 2014, un montant de 330 000 € au titre de l'opération P150O012 « Habitat Durable (HSD Habitat Solidaire et Durable) » ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'accord-cadre avec l'Etat, l'ANAH, l'ADEME et le Plan Bâtiment Durable joint en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 7 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131220-8915-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION

N°AP 13 -12-143

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer les énergies renouvelables et favoriser les économies d'énergie (P150)
Titre	<i>Appel à projet "Efficacité énergétique des bâtiments en Basse-Normandie"</i> <i>- Cahier des charges Défi'Bat 2014</i>

- - - - -

Réunion des 19 et 20 DÉCEMBRE 2013

- - - - -

Réuni le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Alain CIVILISE, Sylvie DELAUNAY, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Arnaud FONTAINE, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique JOUIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Christian LEMARCHAND, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Jean-Marc LEFRANC, Dominique LEFRANCOIS, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Christian LEMARCHAND), Marie-Dominique FRIGOUT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPART (pouvoir à Ludovic ASSIER), Mickaël MARIE (pouvoir à Clara OSADTCHY),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver l'appel à projet Défi'Bat 2014 « Efficacité énergétique des bâtiments en Basse-Normandie », conformément au cahier des charges annexé ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 7 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131220-8942-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION

N°AP 13 -12-144

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Promouvoir et accompagner les démarches de développement durable (P152)
Titre	<i>Charte régionale de gestion durable et de valorisation énergétique du bocage bas-Normand</i>

- - - - -

Réunion des 19 et 20 DÉCEMBRE 2013

- - - - -

Réuni le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Alain CIVILISE, Sylvie DELAUNAY, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Arnaud FONTAINE, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique JOUIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Christian LEMARCHAND, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Jean-Marc LEFRANC, Dominique LEFRANCOIS, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Christian LEMARCHAND), Marie-Dominique FRIGOUT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPART (pouvoir à Ludovic ASSIER), Mickaël MARIE (pouvoir à Clara OSADTCHY),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver la charte « Charte régionale de gestion durable et de valorisation énergétique du bocage bas-Normand » jointe en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 7 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131220-8941-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION

N°AP 13 -12-145

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Intégrer le numérique dans l'éducation et la formation (P341)
Titre	<i>Communotice : mise en place du dispositif chèque conseil</i>

- - - - -

Réunion des 19 et 20 DÉCEMBRE 2013

- - - - -

Réuni le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Alain CIVILISE, Sylvie DELAUNAY, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Arnaud FONTAINE, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique JOUIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Christian LEMARCHAND, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Jean-Marc LEFRANC, Dominique LEFRANCOIS, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Christian LEMARCHAND), Marie-Dominique FRIGOUT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPART (pouvoir à Ludovic ASSIER), Mickaël MARIE (pouvoir à Clara OSADTCHY),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver le principe de la mise en place du « Chèque conseil Communotie Innovation Formation Multimodalité », conformément aux annexes 1 et 2 ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour valider toutes les décisions nécessaires à la mise en œuvre des aides demandées, suite à l'instruction du dossier de demande ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 7 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131220-8934-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION

N°AP 13 -12-146

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer les usages numériques du citoyen et du professionnel (P340)
Titre	<i>Point sur le programme ' Initiative Démocratie Echange Mutualisation '</i>

- - - - -

Réunion des 19 et 20 DÉCEMBRE 2013

- - - - -

Réuni le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Alain CIVILISE, Sylvie DELAUNAY, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Arnaud FONTAINE, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique JOUIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Christian LEMARCHAND, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Jean-Marc LEFRANC, Dominique LEFRANCOIS, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Christian LEMARCHAND), Marie-Dominique FRIGOUT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPART (pouvoir à Ludovic ASSIER), Mickaël MARIE (pouvoir à Clara OSADTCHY),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de prendre acte de cette restitution de la première année du plan d'actions « Initiative Démocratie Echange Mutualisation » ;
- de valider le principe du lancement de l'appel à projets ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 7 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131220-8931-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION

N°AP 13 -12-147

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Autorité de gestion pour le FEDER, le FSE et le FEADER - demande de transfert à la région ; Autorité de gestion déléguée pour le FEAMP - demande de transfert à la région</i>

- - - - -

Réunion des 19 et 20 DÉCEMBRE 2013

- - - - -

Réuni le jeudi 19 décembre 2013, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Corinne FERET, Arnaud FONTAINE, Sophie GAUGAIN, Dominique JOUIN, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Joël BRUNEAU, François DIGARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Marc LEFRANC, Dominique LEFRANCOIS, Elise LOWY, Valérie NOUVEL, Didier VERGY, Annie BIHEL (pouvoir à Vincent LOUVET), Alain CIVILISE (pouvoir à Dominique JOUIN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Florence MAZIER), Sylvie ERRARD (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Marie-Dominique FRIGOUT (pouvoir à Hélène MIALON-BURGAT), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Christian LEMARCHAND (pouvoir à Ludovic ASSIER), Marine LEMASSON (pouvoir à Pascale CAUCHY), Clara OSADTCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Ludovic ASSIER),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,
Considérant :

- *que « Dans les conditions fixées par décret en Conseil d'Etat, pour la période 2014-2020 : 1° L'Etat confie aux régions ou, le cas échéant, pour des programmes opérationnels interrégionaux, à des groupements d'intérêt public mis en place par plusieurs régions, à leur demande, tout ou partie de la gestion des programmes européens soit en qualité d'autorité de gestion, soit par délégation de gestion. » tel*

que prévu par l'article 45 quater du projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

- que la Région Basse-Normandie, au vu de sa proximité avec les territoires et de son rôle pilote en matière de développement économique et d'aménagement du territoire, souhaite affirmer qu'elle est le niveau approprié pour impulser des dynamiques locales agricoles, agroalimentaires, forestières et rurales, et ainsi sa volonté de piloter la mise en œuvre du deuxième pilier de la Politique Agricole Commune en région ;*
- qu'un accord a été trouvé entre l'Association des Régions de France et le ministre de l'agriculture qui prévoit de confier la gestion du deuxième pilier de la PAC (développement rural) aux Régions tout en assurant une cohérence nationale, tel qu'indiqué par la circulaire du Premier ministre 5650/SG du 19 avril 2013 s'agissant du FEADER ;*
- qu'il y a lieu, en vue de la mise en place de la fonction d'autorité de gestion dès le 1^{er} janvier 2014 et sans attendre la promulgation de la loi mentionnée précédemment, de prévoir des modalités permettant de garantir que la responsabilité financière des dépenses encourues en 2014 soit clairement établie ;*

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de demander :

- la fonction d'autorité de gestion pour l'ensemble de la période de programmation FEDER, FSE et FEADER 2014-2020 ;

- la fonction d'autorité de gestion déléguée pour l'ensemble de la période de programmation FEAMP 2014-2020 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Etat et l'organisme payeur du FEADER (Agence de Services et de Paiement – ASP) une convention permettant de définir les rôles et les responsabilités de chacun dans la mise en œuvre du FEADER 2014-2020,

- avec l'Etat et l'ASP une convention permettant la mise en œuvre des mesures transitoires en 2014, telles qu'elles seront autorisées par la réglementation communautaire,

- de donner délégation à la commission permanente pour approuver la convention permettant la mise en œuvre des mesures transitoires en 2014.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION

N°AP 13 -12-148

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Filière équine - Investissement</i>

- - - - -

Réunion des 19 et 20 DÉCEMBRE 2013

- - - - -

Réuni le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Alain CIVILISE, Sylvie DELAUNAY, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Arnaud FONTAINE, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique JOUIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Christian LEMARCHAND, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Jean-Marc LEFRANC, Dominique LEFRANCOIS, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Christian LEMARCHAND), Marie-Dominique FRIGOUT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Ludovic ASSIER), Mickaël MARIE (pouvoir à Clara OSADTCHY),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver le dispositif d'aide « Aides aux investissements des porteurs de projets de la filière équine » joint en annexe 1 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles pour la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 7 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131220-9252-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION

N°AP 13 -12-149

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Sécuriser les parcours (P165)
Titre	<i>Rémunération des stagiaires - remises gracieuses</i>

- - - - -

Réunion des 19 et 20 DÉCEMBRE 2013

- - - - -

Réuni le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Alain CIVILISE, Sylvie DELAUNAY, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Arnaud FONTAINE, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique JOUIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Christian LEMARCHAND, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Jean-Marc LEFRANC, Dominique LEFRANCOIS, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Christian LEMARCHAND), Marie-Dominique FRIGOUT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPART (pouvoir à Ludovic ASSIER), Mickaël MARIE (pouvoir à Clara OSADTCHY),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver les remises gracieuses des créances, suite à des indus en matière de rémunération perçue par les stagiaires de la formation professionnelle continue, pour un montant total de 2 823,86 €, conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 7 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131220-8468-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION

N°AP 13 -12-150

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Favoriser l'aide à l'emploi dans le milieu associatif (P161)
Titre	<i>Dispositif des emplois tremplins - remises gracieuses</i>

- - - - -

Réunion des 19 et 20 DÉCEMBRE 2013

- - - - -

Réuni le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Alain CIVILISE, Sylvie DELAUNAY, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Arnaud FONTAINE, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique JOUIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Christian LEMARCHAND, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Jean-Marc LEFRANC, Dominique LEFRANCOIS, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Christian LEMARCHAND), Marie-Dominique FRIGOUT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPART (pouvoir à Ludovic ASSIER), Mickaël MARIE (pouvoir à Clara OSADTCHY),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'approuver la remise gracieuse des créances suivantes, pour un montant total de 14 402,77 € réparti ainsi :

- 1 166,67 €, au bénéfice de l'association « TRIAGES »,
- 1 041,67 €, au bénéfice de l'association « Bayard Argentan Tennis de Table»,
- 3 125,00 €, au bénéfice de l'association « Les Afrikales »,
- 833,33 €, au bénéfice de l'association « I.P.E. Environnement.»,
- 1 569,44 €, au bénéfice de l'association « Assise Orne »,
- 4 166,66 €, au bénéfice de l'association « D.K.D. Danse Compagnie La Ventura »,
- 2 500,00 € au bénéfice de l'association « Le Cercle d'Emeraude » ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 7 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131220-8748-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION

N°AP 13 -12-151

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Former pour qualifier-diplômer les demandeurs d'emplois (P162)
Titre	<i>FSE et Qualif' 2014-2016 : modification du règlement</i>

Réunion des 19 et 20 DÉCEMBRE 2013

Réuni le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Alain CIVILISE, Sylvie DELAUNAY, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Arnaud FONTAINE, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique JOUIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Christian LEMARCHAND, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Jean-Marc LEFRANC, Dominique LEFRANCOIS, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Christian LEMARCHAND), Marie-Dominique FRIGOUT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPART (pouvoir à Ludovic ASSIER), Mickaël MARIE (pouvoir à Clara OSADTCHY),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver :

- la modification du règlement du programme régional d'actions collectives préqualifiantes et certifiantes à destination des demandeurs d'emploi tel qu'il figure en annexe jointe ;
- la mobilisation du Fonds social européen en cofinancement de ce programme dans le cadre du programme opérationnel régional FEDER-FSE 2014-2020 ;
- de déléguer à la Commission Permanente le soin de procéder aux ajustements de la rédaction du règlement ;
- d'autoriser le Président à signer les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 7 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131220-8859-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION

N°AP 13 -12-152

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Accompagner les projets des entreprises (P300)
Titre	<i>Aides aux Entreprises</i>

- - - - -

Réunion des 19 et 20 DÉCEMBRE 2013

- - - - -

Réuni le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Alain CIVILISE, Sylvie DELAUNAY, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Arnaud FONTAINE, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique JOUIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Christian LEMARCHAND, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Jean-Marc LEFRANC, Dominique LEFRANCOIS, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Christian LEMARCHAND), Marie-Dominique FRIGOUT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Vincent LOUVET (pouvoir à Léone BESNARD), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Ludovic ASSIER), Mickaël MARIE (pouvoir à Clara OSADTCHY),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP « P300 – Accompagner les projets des entreprises » de 10 200 000 € votée pour l'exercice 2014 un montant de 200 000 € au titre de l'opération P300O003 De minimis ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du budget 2014 de la Région un prêt à taux zéro pour un montant total de 200 000 € au titre du De minimis, à la SAS MYSTER BLACK PRODUCTIONS à Caen ;

- de prévoir le remboursement de ce prêt selon l'échéancier suivant :

- . 1^{er} septembre 2015 : 50 000 €,
- . 1^{er} septembre 2016 : 50 000 €,
- . 1^{er} septembre 2017 : 50 000 €,
- . 1^{er} septembre 2018 : 50 000 € ;

- d'accorder un délai d'un mois au bénéficiaire à compter de l'envoi du projet de convention pour le retour de celle-ci dûment signée, faute de quoi l'aide accordée sera annulée de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les autres actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 7 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131220-9022-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION

N°AP 13 -12-153

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Accompagner les projets des entreprises (P300)
Titre	<i>Accompagner les projets des entreprises-P300 Création d'une SEM Agroalimentaire</i>

- - - - -

Réunion des 19 et 20 DÉCEMBRE 2013

- - - - -

Réuni le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Alain CIVILISE, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Arnaud FONTAINE, Sophie GAUGAIN, Dominique JOUIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Christian LEMARCHAND, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Marc LEFRANC, Dominique LEFRANCOIS, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Christian LEMARCHAND), Marie-Dominique FRIGOUT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Vincent LOUVET (pouvoir à Léone BESNARD), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Ludovic ASSIER), Mickaël MARIE (pouvoir à Clara OSADTCHY),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L 1521-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L 225-1 et suivants du Code de commerce ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de décider, dans le cadre des missions de développement économique et d'aménagement du territoire de la Région et des collectivités locales, d'adopter une mesure de soutien dédiée à la valorisation des actifs du secteur industriel agroalimentaire ;
- d'approuver le principe de création d'une SEM immobilière dénommée « SEM IMAGINE » (sous réserve de la recevabilité du nom à l'inscription auprès des services de l'INPI), avec pour principaux actionnaires la Région Basse-Normandie, le Département de la Manche et la Caisse des Dépôts et des Consignations, et ayant pour vocation la valorisation des actifs immobiliers du secteur industriel agroalimentaire pour un capital de 5 000 000 € ;
- d'approuver le projet de statuts de la SEM, ci-après annexé ;
- d'autoriser la prise de participation de la Région à hauteur de 2 000 000 € maximum au capital social et 1 000 000 € maximum en compte courant d'associés de la SEM IMAGINE en cours de constitution, cette participation devant être intégralement libérée lors de la souscription ;
- d'affecter sur l'AP « P300 – Accompagner les projets des entreprises » de 14 469 864 € votée en 2014 le montant suivant :
Un maximum de 2 000 000 € au titre de l'opération P300O003 pour un apport au capital de la SEM IMAGINE en cours de constitution,
1 000 000 € au titre de l'opération P300O003 pour un montant maximal de
1 000 000 € en comptes courants d'associés de la SEM Imagine en constitution ;
- d'attribuer sur le chapitre 909 du budget 2014 de la Région un montant de 3 000 000 € au titre de la participation à la création d'une SEM immobilière pour la filière agroalimentaire ;
- de désigner Monsieur SODINI Laurent comme représentant de la collectivité auprès de l'assemblée générale constitutive de la société et le doter de tous pouvoirs à cet effet, en particulier celui de signer les statuts ;
- de désigner Monsieur DUFOUR François comme représentant de la collectivité auprès des autres assemblées générales de la société et le doter de tous pouvoirs à cet effet ;
- de désigner :
 - Madame MAZIER Florence,
 - Monsieur SODINI Laurent,
 - Monsieur DUFOUR François,pour représenter la collectivité au sein du conseil d'administration de la société, avec faculté d'accepter toutes fonctions dans ce cadre ;
- de doter le Président, pour ce qui le concerne, de tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution de cette décision ;

- de donner délégation à la Commission Permanente pour toute décision relative à ce projet.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 8 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131220-9931-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION

N°AP 13 -12-154

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Soutenir les grands projets de recherche (P282)
Titre	<i>ARCHADE - Garantie d'emprunt de CYCLHAD auprès de la Banque du Conseil de l'Europe (CEB) ; ARCHADE - Baux de sous-location GANIL-Région et Région-CYCLHAD</i>

- - - - -

Réunion des 19 et 20 DÉCEMBRE 2013

- - - - -

Réuni le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Alain CIVILISE, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Arnaud FONTAINE, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique JOUIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Christian LEMARCHAND, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Jean-Marc LEFRANC, Dominique LEFRANCOIS, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Christian LEMARCHAND), Marie-Dominique FRIGOUT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Vincent LOUVET (pouvoir à Léone BESNARD), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Ludovic ASSIER), Mickaël MARIE (pouvoir à Clara OSADTCHY),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'accorder, dans le cadre du dossier ARCHADE, la garantie autonome à première demande de la Région à hauteur de 50% du remboursement en capital de l'emprunt de 50 millions d'euros souscrits par la SAS CYCLHAD auprès de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB), soit un montant initial garanti de 25 millions d'euros, en conformité avec les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et selon les conditions suivantes :

- Nature du concours : prêt long terme
- Montant : 50 000 000 € (cinquante millions d'euros) en capital décaissés en trois fois selon le calendrier de tirages prévisionnel suivant :
 - 10 000 000 € en 2014
 - 22 000 000 € en 2015
 - 18 000 000 € en 2016
- Taux fixes annuels : ils seront fixés au moment de chaque tirage en 2014, 2015 et 2016
- Durée de la phase de mobilisation : 6 ans
- Durée de la phase d'amortissement : 16 ans
- Durée totale du prêt : 22 ans, selon la répartition présentée en annexe 3
- Quotité de capital garanti par la Région : 50%

- d'adopter et d'autoriser le Président à signer l'acte de garantie autonome à première demande selon les dispositions présentées en annexe 1, pour le compte de la Région Basse-Normandie, au profit de la CEB pour sûreté du remboursement de l'emprunt d'un montant de cinquante millions d'euros en principal, à souscrire par CYCLHAD, conformément au contrat de prêt figurant en annexe 2, et à cet effet, s'engage pendant toute la durée de l'emprunt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement de toutes sommes dues au titre de cet engagement de garantie.

- de valider et d'autoriser le Président à signer les baux de sous-location entre le GANIL et la Région et entre la Région et CYCLHAD, placés en annexes 4 et 5 ;

- d'autoriser le Président de la Région à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION

N°AP 13 -12-155

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Soutenir la recherche publique (P280)
Titre	<i>Diffusion de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CSTI) / Contrat d'objectifs de Relais d'sciences Cofinancement de projets nationaux et partenariats (Programme Investissements d'Avenir - PIA)</i>

- - - - -

Réunion des 19 et 20 DÉCEMBRE 2013

- - - - -

Réuni le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Alain CIVILISE, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Arnaud FONTAINE, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique JOUIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Christian LEMARCHAND, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Jean-Marc LEFRANC, Dominique LEFRANCOIS, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Christian LEMARCHAND), Marie-Dominique FRIGOUT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Vincent LOUVET (pouvoir à Léone BESNARD), Brigitte LUYPART (pouvoir à Ludovic ASSIER), Mickaël MARIE (pouvoir à Clara OSADTCHY),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP « P280 – Soutenir la recherche publique » de 1 120 000 € votée pour le budget 2014, un montant de 1 050 000 € au titre de l'opération « P280O003 – Cofinancement de projets nationaux et partenariats (PIA) », le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du budget 2014 de la Région une subvention d'un montant de 1 050 000 € à l'association Relais d'sciences, pour la réalisation de la Maison de la Recherche et de l'Imagination ;

- d'autoriser le Président du Conseil Régional à signer :

- le contrat d'objectifs 2014-2016 avec Relais d'sciences, joint en annexe 1,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 7 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131220-8534-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION

N°AP 13 -12-156

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Valoriser la recherche et l'innovation dans les entreprises (P281)
Titre	<i>Soutien aux clusters d'excellence - adoption des contrats de performance des pôles de compétitivité</i>

- - - - -

Réunion des 19 et 20 DÉCEMBRE 2013

- - - - -

Réuni le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Alain CIVILISE, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Arnaud FONTAINE, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique JOUIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Christian LEMARCHAND, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Jean-Marc LEFRANC, Dominique LEFRANCOIS, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Christian LEMARCHAND), Marie-Dominique FRIGOUT (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Vincent LOUVET (pouvoir à Léone BESNARD), Brigitte LUYPART (pouvoir à Ludovic ASSIER), Mickaël MARIE (pouvoir à Clara OSADTCHY),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'adopter les contrats de performance des pôles de compétitivité TES, VALORIAL et MOV'EO, ainsi que l'annexe territoriale bas-normande au contrat de performance du pôle MOV'EO, joints en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 8 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131220-8639-DE-1-1